Déclaration FSU CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux Lundi 1er juillet 2024

Madame la Rectrice. Mesdames et Messieurs les membres de la CALR,

Nous saluons le retour de la traduction des consignes pour les élèves des filières bilingues qui composent en Langues dites Régionales au Diplôme National du Brevet.



La colère exprimée par le public, les usager.es, le milieu associatif, des élu.es et des syndicats des personnels, dont un certain nombre sont membres de ce CALR, devant l'injustice que représentait la suppression de la traduction, suite au courrier du 20/11/2023 de la DGESCO, a donné lieu à de nombreuses interventions, et les demande fortes et pressantes adressées par nos organisations ont débouché sur un sursis... qui ne peut que nous encourager toutes et tous à la plus grande vigilance.

En effet, non seulement ce retour aux conditions du Brevet 2023 n'a été concédé que pour la présente session, mais de plus, ces dispositions étaient déjà largement insuffisantes et... injustes!

C'est pourquoi nous réitérons notre demande, que soit offerte la possibilité de composer et d'avoir des consignes et intitulés en langues dites Régionales à toutes les sessions et examens, dans l'enseignement public et privé, rétablissant ainsi une égalité citoyenne, constitutive de notre conception de l'Education et du Service Public.

Compte tenu de l'évolution réglementaire induite par la circulaire du 14 décembre 2021, les syndicats de la FSU mènent également plus largement une réflexion sur les pédagogies immersives en langues régionales dans le réseau public.

D'autre part, pour ce qui concerne l'occitan, dans les attendus inscrits à la convention cadre, le niveau en langue indicatif attendu à la fin de troisième bilingue est B1 et plusieurs compétences B2 du CECRL. Pour l'option facultative, le niveau indicatif attendu quant à lui est A2 du CECRL dans au moins deux activités langagières.

Pour atteindre de tels objectifs il faut que les horaires d'enseignement proposés soient en adéquation avec ces ambitions, surtout quand les effectifs sont importants : 2 heures minimum par niveau en option et 5 heures en bilingue. Pourtant aux vu des retours de plusieurs collèges, il s'avère que nous sommes loin du compte. En Dordogne par exemple, au Collège La Boétie de Sarlat la direction refuse même l'inscription d'élèves dans l'intention manifeste de maintenir les effectifs en dessous de 50, et ceci afin de ne pas ouvrir de 3°, voire dans le futur de 4° niveau et ainsi empêcher le développement de l'option comme du bilingue dans l'établissement. Il en est de même au Collège Simin Palay de Lescar dans les Pyrénées Atlantiques, où cette fois la principale de l'établissement va réduire à la rentrée prochaine de deux heures les moyens affectés à l'occitan alors que les effectifs sont supérieurs à 70 élèves. Nous demandons donc que les dotations aux établissements permettent de respecter la convention, mais aussi l'investissement professionnel de nos collègues, tout comme les

conditions d'apprentissages de nos élèves, afin que l'enseignement de l'occitan s'y épanouisse pleinement.

Enfin, nous réitérons ici nos demandes passées : l'augmentation du vivier d'enseignants en langues dites Régionales doit passer par une meilleure attractivité du métier, la consolidation du parcours universitaire et de la formation des enseignants.

Comptant sur votre participation à ces projets d'ambition collective, d'une importance culturelle et patrimoniale évidente, nous vous remercions, Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de la CALR,



Pour la FSU, les représentant.es des personnels : Cécile Senderain, Martial Peyrouny, Kei McGregor

